



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce international

Question écrite n° 13415

Texte de la question

Mme Nicole Feidt demande à M. le ministre des affaires étrangères quelles raisons de fond et de forme ont amené la France à s'opposer à l'initiative du vice-président de la commission de l'Union européenne tendant à la mise en place d'un traité transatlantique créant une zone de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Union européenne, et quels moyens la France entend promouvoir pour amener la commission de l'Union européenne à mieux respecter les spécialités de chacun des Etats membres.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre des affaires étrangères sur l'initiative de la Commission visant à créer un « nouveau marché transatlantique », et plus particulièrement sur les raisons de fond et de forme qui ont amené la France à s'opposer à cette initiative. Comme le sait l'honorable parlementaire, le projet de traité, présenté par la Commission au Conseil « Affaires générales » du 30 mars 1998, portait sur les éléments suivants : création d'une zone de libre-échange en matière de services, engagement de démanteler les tarifs industriels sur une base NPF (clause de la nation la plus favorisée, ce qui suppose une extension aux pays tiers des avantages donnés à titre bilatéral) à l'horizon 2010, élimination des entraves techniques, introduction de dispositions relatives à l'investissement, à la propriété intellectuelle et aux marchés publics. Bien que favorable au renforcement des relations politiques et économiques entre l'Union européenne et les Etats-Unis, partenaire majeur du système international, la France a très clairement marqué son désaccord face au projet de la Commission. Ce projet, qui était contraire à la priorité que la France souhaite accorder au multilatéralisme dans le cadre de l'OMC, ne présentait aucune garantie quant à l'exclusion de l'agriculture et de l'audiovisuel du champ d'une éventuelle discussion. Il faisait également peser un risque majeur sur l'autonomie de la construction communautaire et sur l'évolution de l'acquis qui constituent une priorité absolue pour la France. Dans ces conditions, la France a rappelé sa plus vive opposition au projet de la Commission lors du Conseil « Affaires générales » du 27 avril. Constatant que ce projet ne recevait pas un accord général, le Conseil a invité la Présidence à présenter ses propositions dans la perspective du Sommet transatlantique, dans le but d'approfondir le Nouvel agenda transatlantique signé à Madrid en 1995, ceci dans la double perspective de promouvoir la libéralisation commerciale multilatérale et de développer la coopération bilatérale. La France se félicite des orientations données par le Conseil qui permettent à l'Union européenne d'envisager le développement des relations transatlantiques sur des bases claires. Elle considère qu'une attention particulière doit être accordée au règlement des contentieux existants, notamment sur les lois extra-territoriales. Elle souhaite que l'Union européenne fasse preuve dans ce domaine de fermeté et de solidarité. S'agissant de l'évolution des relations transatlantiques, elle rappelle, comme l'a noté le Conseil, que le plan d'action adopté à Madrid en décembre 1995, qui est loin d'avoir épuisé toutes ses potentialités, constitue le cadre dans lequel ces relations doivent progresser. Nous sommes notamment favorables au renforcement du dialogue euro-américain en vue des prochaines échéances multilatérales sans pour autant nous engager dans un exercice de « pré-négociation » contraire à l'esprit de l'OMC. Nous souhaitons également que les mécanismes de consultation prévus par le plan de Madrid soient améliorés dans le sens d'une plus grande efficacité et d'une transparence

accrue, notamment au regard des procédures intra-communautaires qui doivent permettre au Conseil de jouer pleinement son rôle d'orientation et de décision, dans le respect des intérêts spécifiques de chaque état membre. L'honorable parlementaire peut être assurée, dans ce contexte, de l'attention personnelle que le ministre accorde au suivi de ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13415

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2294

Réponse publiée le : 6 juillet 1998, page 3733